

## La réalité numérique :

Internet est un espace merveilleux dans lequel une multitude d'informations et de services sont accessibles.

Toutefois, les délinquants ont bien compris l'intérêt qu'ils avaient à commettre des arnaques dans cet univers où les frontières n'existent plus vraiment et où l'anonymat est très facile.

Tout internaute peut donc devenir la victime de cette délinquance numérique. Il convient de prendre des mesures qui constituent :

## *La cybersécurité*

### Qui peut m'aider ?

La plupart des personnes qui subissent une arnaque sur internet auraient pu éviter d'être victime en adoptant des comportements simples et de bon sens.

La première protection contre ce fléau concerne donc votre attitude.

### ***Réfléchissez avant de Cliquer***

*Et adoptez des réflexes simples...*

## *Si vous êtes victime*

*Rendez vous à votre  
gendarmerie et  
demandez à rencontrer  
le correspondant NTECH*



Ne modifiez rien sur vos équipements numériques.

N'ayez pas honte de ce qui vient de vous arriver.

Contactez très rapidement votre banque pour tenter de bloquer la transaction que vous venez de faire dans le cadre d'une escroquerie.

Pour en savoir plus connectez vous sur :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/>

## *Conseils pour prévenir les actes de délinquance*

### *Fiche d'informations*

## *Comment se protéger des arnaques sur internet*



## La sensibilité, une faiblesse sur internet :

-De nombreuses internautes pensent pouvoir faire de belles rencontres sur internet et c'est parfois le cas. Toutefois, certaines personnes sont très exposées aux escrocs car ils se servent de leur fragilité affective.

- Les victimes les plus nombreuses sont les personnes seules en quête d'affection et qui ne connaissent pas bien le fonctionnement d'internet. Ne vous laissez jamais attendrir par une personne que vous n'avez jamais rencontrée physiquement.

L'amitié ou l'amour se construisent toujours dans la vraie vie, ne soyez pas naïf.

## Protéger ses mails :



Évitez d'indiquer votre nom et prénom dans votre adresse mail.

Ne communiquez jamais votre mot de passe donnant accès à votre boîte mail.

N'ouvrez jamais un mail et ses fichiers joints si vous avez un doute sur sa provenance ou si vous ne connaissez pas l'expéditeur.

Dans votre boîte mail ne conservez pas d'informations personnelles ou sensibles.

Si certaines personnes avaient accès à votre boîte mail et que la relation s'est dégradée entre vous pensez à changer le mot de passe.

Partenaire de  
votre sûreté



## Choisir son mot de passe :

Un bon mot de passe est constitué d'au moins 8 caractères, comportant des chiffres et des lettres en majuscule et minuscule avec si possible un caractère spécial.

Ne communiquez jamais vos mots de passe, ils sont confidentiels

N'utilisez pas qu'un seul mot de passe pour toutes vos connexions sur internet.

Au moindre doute d'usage frauduleux d'un de vos mots de passe changez le rapidement et signalez l'incident auprès du responsable du site.

Ne laissez pas traîner la liste de vos mots de passe sur un bout de papier.

## Les achats sur internet :

- Lors d'un paiement en ligne assurez vous que l'adresse internet commence par :

Https// la présence du s fait état d'une sécurisation

- Privilégiez les systèmes de paiement pas ecarte. (renseignez vous auprès de votre banque)

Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par mail.

Évitez les commandes en ligne à partir d'un accès internet public.

## L'identité numérique :

- Sur les réseaux sociaux ne divulguez pas votre identité réelle.

Pensez à utiliser un pseudonyme. Ne communiquez pas votre numéro de téléphone, votre adresse ou vos photos et celles de vos enfants.

Ne communiquez pas d'information qui peuvent porter atteinte à votre réputation.

Il n'est pas aisé de retirer définitivement un contenu indélicat laissé sur internet.

Vous êtes responsable de vos publications et du contenu de vos échanges

[Consultez des fiches conseils sur notre espace referentsurete.com](http://espace.referentsurete.com) :

